



Règlement particulier -
5ème TOURNOI NATIONAL
de Double et Mixte
Badminton Pays Voironnais
24 et 25 JUIN 2023

50x

TOURNOI

1. Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le Juge-Arbitre de la compétition est Gilles DOSSETTO. Ses décisions sont sans appel.
2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement particulier.
3. Le tournoi est autorisé par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes « AURA » et par la Fédération Française de Badminton « FFBaD » sous le numéro a venir.
4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs autorisés à jouer en seniors (minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans) licenciés à la Fédération Française de Badminton et classés dans les séries N2, N3, R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11 et P12. Les joueurs NC sont autorisés à s'inscrire.
5. Les paires seront réparties dans les différentes séries en fonction de la moyenne du CPPH des deux joueurs. Il sera tenu compte de l'article 3,2,1,5 du RGC qui précise que « dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé, Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128, Cas particulier : Un joueur NC ou P12 ne peut pas participer à un tableau incluant des D9 ou Plus, un joueur P11 ne peut pas participer à un tableau incluant des joueurs D7 ou plus, Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme Championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).
6. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents.

INSCRIPTIONS

7. Les inscriptions se font sur Badnet et doivent parvenir au Comité d'Organisation avant le Mercredi 7 Juin 2023.
8. Le montant de l'inscription est de 21€ pour un ou deux tableaux.
9. Le nombre maximum d'inscrits est limité à 220 joueurs. En cas de dépassement du nombre d'inscrits, une liste d'attente sera constituée en fonction de l'ordre d'arrivée des d'inscriptions.

67

TABLEAUX

10. Les DD et DH auront lieu le **samedi 24 JUIN 2023** et les DX **dimanche 25 JUIN 2023**.
11. Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront en poules de 4 avec 2 sortants. Les joueurs ont la possibilité de s'inscrire dans chacun des deux tableaux.
12. La valeur retenue pour la constitution des tableaux sera la moyenne du CPPH des deux joueurs de la paire à la date du **jeudi 8 JUIN 2023**. Le tirage se déroulera le **Dimanche 11 JUIN 2023**.
13. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, peut supprimer les tableaux insuffisamment représentés.
14. L'ordre des matchs et les horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Comité d'Organisation et du Juge-Arbitre. Les matchs peuvent être lancés jusqu'à 1h à l'avance par rapport à l'horaire prévu. Les joueurs souhaitant quitter le gymnase en cours de compétition doivent obtenir l'accord du Juge-Arbitre et laisser leur numéro de téléphone à la table de marque.
15. Des matchs de la troisième place pourraient avoir lieu dans certaines séries si cela ne dépasse pas **8** matchs par jour et par joueur.

ARBITRAGE ET COACHING

16. Le plateau de jeu est uniquement réservé au Juge-Arbitre, au Comité d'Organisation et aux joueurs. Les conseillers n'ont accès au plateau de jeu que lors des arrêts de jeu réglementaires.
17. Il sera demandé à chaque joueur et joueuse, de faire le tour par les côtés extérieurs pour accéder aux terrains de matchs et d'échauffements.
18. En raison de la disposition de la salle et de l'espace entre les terrains, le coaching est INTERDIT en dehors des arrêts de jeu réglementaires. Le nombre de conseillers autorisé est de 2 maximum par paire.
19. Les matchs sont auto-arbitrés jusqu'aux finales incluses. En cas de litige durant un match, les joueurs peuvent faire appel au Juge-Arbitre.
20. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le volant officiel, en vente dans la salle.

Volants plastique : Yonex Mavis 600

Volants plumes : Babolat Feather 2
21. Tout volant touchant les infrastructures fixes (panneaux, lampes...) sera compté FAUTE en jeu et au service.
22. Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom passé un délai de 3 minutes peut être disqualifié par le Juge-Arbitre et ce, quel que soit le stade de la compétition.
23. Les joueurs disposent de 3 minutes de préparation avant le début du match. Ce temps comprend le test des volants qui doit être fait en premier, la prise de contact du terrain et la mise en tenue.
24. Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs est fixé à 20 minutes. Il est compté de la fin du dernier point du match jusqu'au début du premier point du match

suisant. Le temps de repos ne pourra être réduit qu'avec l'accord des joueurs concernés.

25. L'utilisation de substances et de tous moyens destinés au dopage est prohibée.

FORFAITS ET REMBOURSEMENTS

26. En cas de forfait d'une paire, elle peut être remplacé par une paire inscrite et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre d'arrivé de celle-ci. En cas de forfait de l'un des membres d'une paire, le joueur restant ne pourra proposer (**dans les 24h maximum suite au forfait**) qu'un partenaire ne modifiant pas la constitution du tableau et déjà inscrit en liste d'attente.
27. Deux joueurs privés de leurs partenaires respectifs peuvent constituer ensemble une nouvelle paire, dans les mêmes conditions que celles évoquées précédemment.
28. Tout joueur forfait après le tirage au sort doit envoyer un justificatif au plus tard 5 jours après la date de la compétition à la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes en précisant Nom, Prénom, N° de licence, nom et date de la compétition.
- Par mail :sophie.bluy@badminton-aura.org
 - Par courrier : Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Badminton, 37 route du Vercors 38500 Saint-Cassien
29. Tout joueur, conseiller ou spectateur doit respecter les consignes sanitaires liées au contexte COVID-19 En vigueur.

Le Comité d'organisation remercie par avance tous les participants qui apporteront leur contribution à la réussite de cette 5^{me} édition :

TOURNOI NATIONALE DE DOUBLE ET MIXTE DU BADMINTON PAYS VOIRONNAIS

DOSSETTO GILLES

FAIT le 23/11/22

GD

